

Séance du 30 mai 1908.

D. la salle du Sénat à l'Université.
à 11 h. du matin.

M. présents: Laskowski, Mayor, Eternod,
Priest, Weber, D'Espine, Beutner,
Askansky, Girard, Mejerand, J.
Reverdin, de Veijer.

Excusés: M. Berg, Christiani, Eternod.

Le P.V. de la dernière séance
est lu et adopté.

Le Doyen annonce que la
proposition du Recteur et du
Bureau concernant la création
d'un nouveau titre de Prof. honoraire
n'a pas trouvé grâce devant les
Facultés et qu'elle a été retirée.

Il donne lecture d'une lettre de
M. Bard qui s'étonne d'avoir vu
une exemption des finances de
cours sans les carnets de 2
étudiants qui ne sont qu'externes
et pas assistants réguliers. Il a
refusé la signature de ces 2 carnets,
car il y a là un véritable abus.
Il est d'ailleurs opposé à l'exemption
de la finance des cours chez les
assistants en cours d'études, ces
messieurs en profitant pour s'inscrire
à une suite de cours qu'ils ne
suivent pas. D'ailleurs, cette question
de la dispense de la finance des

cours pour les externes doit être
tranchée par la Faculté.

Après une discussion à laquelle
prennent part M. Laskowski, Girard,
Mayor, Priest, D'Espine, Eternod
et J. Reverdin on nomme une
commission composée de M. ~~Laskowski~~
Bard, J. Reverdin et Eternod pour
étudier la chose et rapporter à
la prochaine séance.

M. Mejerand lit le rapport sur
le travail de M. Bugard à qui la
Commission est unanime de décerner
le prix de la Faculté.

M. Mayor est nommé rapporteur
de la thèse de Mlle Tchernouchkine.

M. Girard, Askansky et Beutner
sont nommés membres de la
Commission chargée d'examiner
les thèses et une thèse de M.
Landy qui desire obtenir le
titre de Privat-Docent. La thèse
est intitulée « Tumeurs limitées
et épithéliomes de l'ovaire ».

Élection du Bureau.

Doyen: M. Laskowski 9 voix

M. Christiani 1

M. D'Espine 1

M. Laskowski est élu.

Secrétaire: M. Mejerand 9 voix

M. Beutner 1

M. Askansky 1

M. Mejerand est élu.

Crerail de Bupard
Prix de la Faculté

Pour le Secrétaire
de la séance

Seance du 15 juin 1908
dans la salle du Sénat à l'Université
à 10 1/2 h. du matin.

Membres présents: Laskowski, Sternod,
Priest, Askoury, Cristiani, Mayor,
Girard, J. Reverdin, Je Peignaux
Gruen: Mejerand.

Le R. V. de la dernière Seance est
lu et adopté.

Les thèses suivantes ont été reçues.

Thèses

1° M^r Wasilewski Romain De la suture
de la tuberculose humaine
pour les lapins Rapport de M^r L^r Prof
Askoury. -

2° M^r Zbierchowski Louis Sur les
modifications des artères dans les
maladies infectieuses aiguës.
Rapport de M^r L^r Prof Askoury.

3° M^r Krepieff Stefan Essais diaphano-
scopique sur la liqneur dit Abimbe.
et ses imitations.

Rapport de M^r L^r Prof Cristiani.

4° M^r Porrier Charles La narcose Scopo-
lamine - Morphine - Chloroforme.
Rapport de M^r L^r Prof Girard.

5° M^{lle} Jekeremotchkine Lydie. Etude
pharmacodynamique sur la novocaïne.
Rapport de M^r L^r Prof Mayor.

Thina Odichébidzé -

Etude comparative sur la
effet sur la brucine de méthylatropine
et du sulfate d'atropine

Prof. Mayor.

Le Doyen annonce que le Programme des cours
pour le prochain semestre est à l'impression.
Il sera déposé pendant 15 jours pour vérifications
et corrections éventuelles.

M. Eug. Pauty demande de faire un
cours de Privat Docteur intitulé: "Poliologie
ou cours pratique des Accidents du travail
de 4 h. par semaine au local des Consulta-
tions des Appareils 12 rue de Hesse.
Quarantaine.

Le Doyen lit la lettre de M. Baud
rapporteur de la Commission nommée
par la dernière Seance pour étudier
la question des exemptions de la
finance des cours pour les externes.

Pour le moment est d'accord pour
les Articles 1 et 2.

A l'art. 3. M. le Doyen pense qu'il
y aura des difficultés d'application dans
le moyen de contrôle proposé.

M. Sternod dit qu'il y a eu de grands
abus qu'il faut absolument restreindre.

Genève le 5 juin 1908



Clinique Médicale

Messieurs le Doyen,

La Commission nommée dans la dernière séance de la Faculté, composée de mm. G. J. Reverdin, Stasod & Bard, s'est réunie aujourd'hui et a décidé à l'unanimité de proposer à la Faculté les résolutions suivantes :

1^{re} Il n'y a aucune raison d'admettre les externes des Cliniques au nombre des assistants réguliers, vu l'absence de la dispende des finances de l'université.

2^{re} Il y a lieu d'annuler les inscriptions gratuites accordées par erreur par la Faculté dans la dernière session pour quelques élèves de cette catégorie. Pour que ces élèves n'éprouvent aucun préjudice de cette erreur, il y a lieu de leur prévoir que la Faculté leur laisse le choix entre le paiement

des cours qu'ils ont suivis et leur validation de ce fait, ou la annulation de cette inscription et l'effacement de leur carnet de cours abandonnés.

3^e Pour éviter les abus constatés à diverses reprises, dans l'usage de dispenses de présence pour les étudiants réguliers qui y ont droit, le recteur ne devra accepter à l'avenir ^{des} inscriptions dans cours que sur le vu d'un certificat du chef de service de l'étudiant, déclarant que celui-ci est libre aux heures auxquelles est donné le cours pour lequel il réclame son inscription.

Veuillez la Commission, et par son mandat,
le rapporter

Gard

M. Laskowski pense que pour éviter les frais il faut abandonner cet article et accepter les deux autres qui sont des logiques.

Après discussion les 2 articles sont adoptés par 6 voix contre une.

Habilitation de
D. Landy. Rapport
de M. le Prof. Girard

M. Girard présente son rapport sur la thèse d'habilitation de M. le D. Landy.

Le rapport conclut à ce que la Faculté donne un préavis favorable à l'admission de M. le D. Landy comme Privat. Docteur et qu'il soit dispensé de soutenir sa thèse pendant deux ans. M. le D. Landy et la situation de Président de la Commission des Examens félicitant.

~~Le rapport est adopté~~ Etant donné l'importance de ce rapport au point de vue ^{général} de la question des Privats. Docteur on en adopte à l'unanimité les conclusions et l'on décide de l'envoyer au Département.

Aggrandissement des
locaux de l'Ecole
de Médecine.

Le Doyen annonce que le Département de l'Instruction publique a écrit au Recteur pour l'avis que la demande d'aggrandissement des locaux de l'Ecole de Médecine a été transmise au Département des Travaux publics qui a examiné la question.

Le projet serait très difficile à exécuter à cause de grosses difficultés techniques et coûterait frs. 20000. Le

Département des Travaux publics présente un second projet qui coûterait que frs. 3200 au sujet auquel le Préavis de l'Université est demandé.

M. Mayor est d'avis que le plan du Département est le seul réalisable, mais il ne peut l'accepter par le fait que son laboratoire en sortirait complètement diminué.

Il voudrait mieux désaffecter complètement le bâtiment deus à armer et fonder une nouvelle construction plus près des Cliniques et plus appropriée aux besoins modernes.

Il serait plus avantageux d'employer cet argent à d'autres choses plus utiles. Il faudrait pour le moment essayer de limiter le nombre des auditeurs ^{en effectuant l'autorisation en limitant} ~~la souscription pour la seconde année~~ ^{la souscription pour la seconde année} ~~après l'examen de~~ ^{en imitant} ~~comme~~ ^{en imitant} l'Université et ne donner l'autorisation de suivre les cours qu'à ceux qui ont passé avec succès le premier examen. Ce serait une mesure transitoire permettant d'attendre quelques années pour demander à l'état la construction d'un institut sans le voisinage des Cliniques.
Gaston W. Prost se range à l'avis

De Mr. Mayor. De cette la question
proposée est mauvaise.

Mr. Stern dit que la question
de l'encombrement des cours
est une chose très ancienne. Il
donne des chiffres à l'appui. En
1902 (été) il a eu 115 auditeurs, en
1906-1907 (hiver) 152, en 1907 (été) 127, et
en 1907-08 (hiver) 144, et en 1908 (été) 151.
Il est de fait que ces étudiants
ne peuvent suivre les cours. C'est
un véritable dilemme. Il serait
d'accord avec l'idée d'un Institut
rapproché des Cliniques.

Mr. Laskowski dit savoir par le
bureau que le Conseil d'Etat
serait disposé à grouper tous les
laboratoires autour de l'Hôpital.
Il y a un projet à l'étude.

Mr. Laskowski donne ensuite lecture
d'une lettre du docteur à propos
des cours de ^{théorique de physiologie} ~~de physiologie~~ ^{de physiologie} Bentner qui n'a
pas été donné ce semestre et pour
lequel 2 étudiants inscrits demandent
le remboursement de la finance.

La Faculté est d'avis que il y a
lieu de rembourser la finance,
mais d'envoyer à Mr. Bentner
pour lui demander quelles sont
les raisons qui lui ont fait supprimer ces
2 heures inscrites au programme.
Il est de fait que ces heures
ont été supprimées sans motif.

De Mr. Mayor. De cette la question
proposée est mauvaise.

La séance est levée à trois
Pour le secrétaire
J. L. Laskowski

Cours théorique de
Prof. Bentner.

Séance du 2^e Juillet 1908
dans la salle du Sénat, à 10 $\frac{1}{2}$ h. a. m.
sous la présidence de M^r. Laskowski, Doyen

M^r. présents: M^r. Laskowski, D^r Espine, J. Reverdin,
Weber, Cristiani, Girard, Prevost, Mayor,
Askauasy, J^e Seigneur.

excusés: M^r. Mejerand et Gruenig.

Le P.V. de la dernière M^r. le Doyen propose quelques mots en
séance est lu et adopté. L'honneur de lire M^r. le Prof. Dr Aug. Reverdin.

La demande de M^r. le Dr Landy de donner
un cours comme Privat. Docteur est accordée.

Affaire Benthner. Sur la demande d'applications ~~immédiates~~
faite à M^r. Benthner par le Doyen au
sujet du cours de Gynécologie théorique
qui n'avait pas été donné ce semestre,
M^r. Benthner a répondu qu'il n'avait pas
le temps de donner ce cours et qu'aucun
Règlement n'obligeait à le donner. Cette
réponse a été transmise au bureau et
le Recteur a été reçu en audience par
le Président du Département qui consquera
à ce sujet M^r. Benthner.

Thèses.

Les thèses suivantes ont été reçues
depuis la dernière séance.

Affaire Lévy (Exempt. M^r. Lévy a écrit au Département pour
de la finance de sa lui demander de s'exempter des droits
thèse de Doctorat) de frs. 250 pour la thèse de Doctorat.

M^r. Askauasy commentant la situation
financière de M^r. Lévy appuie cette
demande.

M^r. Prevost fait remarquer que cela

Thèses.

1^{re} M^{lle} Posdnicheff Anna
Des indications de l'Iodure de
Potassium dans la syphilis.

Rapporteur: M. D. Prof. Ostroumow.

2^e M^{lle} Berstein Berthe.

Un uterus bicornis septus chez
le Macacus rhesus.

Rapporteur: M. Prof. Boutner.

3^e M^{lle} Tarapoff Zlata.

Oxydation de l'acide formique
par les différents tissus animaux
en présence de H_2O^2 .

Rapporteur: Prof. Séverin.

4^e M^r Wexel John.

Considérations cliniques sur
l'emploi de l'Atoxyl dans la
syphilis.

Rapporteur Prof. Ostroumow.

créerait un précédent. Un médecin fédéral n'a pas besoin d'une licence pour pouvoir pratiquer et plus tard nous serions assaillis de demandes de ce genre.

M^r. Mayor dit que cette observation est juste mais qu'à l'étranger cela fait toujours un mauvais effet lorsqu'un médecin n'est pas Dr. en médecine. Même dans notre pays le public ne sait pas ce que c'est qu'un médecin patenté qui n'a pas le titre de Dr. M^r. Mayor appuie donc la demande de M^r. Levy.

M^r. Girard pense que l'on pourrait prendre une décision générale portant que l'exemption de la finance pourrait être accordée ^{seulement} à propos de thèses remarquables lorsque la situation financière du candidat est embarrassée. Il craint, avec la réserve qu'en donnant un préavis favorable toutfois que les droits seraient acquittés à la demande de M^r. Levy nous ne serions assaillis à l'avenir d'une foule de demandes tout aussi intéressantes. La situation redresserait meilleure.

M^r. Laskowski a présenté la demande de M^r. Levy au bureau qui a à l'unanimité s'est opposé à un préavis favorable à moins en raison des conséquences éloignées que cela pourrait avoir.

M^r. Weber dit qu'au point de vue universitaire il se rattache entièrement à l'opinion de M^r. Prelost.

M^r. J. Reverdin ajoute que la restitution de la finance d'examen est devenue une

seule fois. Il ne faut pas compter la
seps.

Au vote à main levée il y a 2 oui
et 2 non, 6 abstentions.

M^r. Laskowski dit que M^rs. Mejerand
et Gernod absents aujourd'hui lui
ont déclaré qu'ils s'opposeraient absolu-
ment à un Préavis favorable.

M^r. Prevost ajoute que M^r. Lévy pourrait
obtenir l'argent nécessaire en recourant
à un Priz.

Au second tour le préavis favorable
est refusé par 5 voix contre 2 (3 abstent.)

Affaire Clemm.

Le Département soumet à la
Faculté 59 pièces de M^r. Nicolas Clemm
qui demande l'autorisation de faire
un cours de Privat Docteur. Le Bureau
est défavorable à cette demande parce
M^r. Clemm n'a pas le droit de pratiquer
dans le pays, qu'il ne l'habite pas et
qu'il a un sanatorium dans le Harz.

La demande semble être une pure
affaire de reclame.

Après discussion la Faculté fait
à l'unanimité un Préavis défavora-
ble.

Chaire de Polyclinique
chirurgicale.

Le Docteur donne lecture d'une lettre
du Département recommandant le préavis
de la Faculté sur l'opportunité de la
transformation de la chaire ordinaire
vacante de Polyclinique chirurgicale en
chaire extraordinaire ainsi que sur celle

et la suppression complète des lits
affectés à la Polyclinique de leur
requisition.

M^r. Laskowski dit qu'il serait très désirable
de supprimer les lits et de ne pas donner
suite à la nomination d'un nouveau
titulaire, mais de renvoyer la chaire de
Polyclinique soit à celle de Clinique, soit
à celle de Pathologie externe. La plupart
de nos collègues consultés sont très favorables
à cette solution.

M^r. Girard dit que'il approuve
entièrement les propositions de M^r. Laskowski.
Si elles ne devaient pas être adoptées il y
aurait certainement lieu de transformer
la chaire ordinaire en chaire extraordinaire.
Ce serait la manifestation d'une réaction
à la simplification de l'organisation
du corps professoral.

Pour ce qui concerne les lits, il faut
remarquer que une polyclinique qui a
des lits n'est plus une polyclinique, mais
une clinique avec un Dispensaire. Les
lits ont été créés pour donner au Prof.
l'occasion de laisser faire aux étudiants
quelques opérations. Ceci est juste
lorsqu'il s'agit d'un traitement ambula-
toire, mais les malades ne doivent
pas séjourner à la Polyclinique. L'uti-
lisation des lits est très discutable.
En pratique les cas d'urgence sont
des exceptions.

un lit serait suffisant, mais c'est constamment déjà une petite clinique.

M^r. Girard fait observer que la Polyclinique par son mode de fonctionnement peut choisir ses cas, tandis que la Clinique ne le peut pas. Il en résulte que la présence de lits à la Polyclinique ^{permettrait} à cette dernière de garder tous les cas intéressants et de n'envoyer que le rebut à la Clinique.

Sur point de vue de la seconde proposition de M^r. Laskowski M^r. Girard estime qu'il est avantageux à divers points de vue que la Chaire de Polyclinique soit séparée de la Chaire de Clinique et qu'elle en soit entièrement indépendante. Il pense qu'on ne saurait mieux faire que de la réunir à celle de Pathologie externe.

M^r. J. Reverdin déclare qu'il est disposé à accepter la chose, non pas pour lui-même, mais pour rendre service à la Faculté. Il est tout à fait d'accord avec la suppression des lits, sauf peut-être, un seul qui peut être utile. La Polyclinique par définition ne doit pas avoir de lits.

M^r. Cistiani pense qu'il ne nous faut pas proposer de fusionner les 2 chaires ce qui amènerait la question devant le Grand Conseil, mais de charger simplement le titulaire de la chaire de Pathologie

externe de la Polyclinique.

M^r. Laskowski dit que cette affaire regardera le Département.

M^r. Mayor pense qu'il faudra dans tous les cas recourir la Faculté en mettant la question de la réunion des deux chaires à l'ordre du jour, ce que nous ne pouvons prendre une décision aujourd'hui.

Pour ce qui concerne les lits il rappelle que le but que l'on s'était proposé était lors de la création de la Polyclinique était triple. On avait eu en vue:

- 1^{er} un but éducatif pour les étudiants.
- 2^e un but universitaire, c'est-à-dire que notre Faculté est un cul de sac, qu'un débouché nous manque et qu'il nous faut par conséquent avoir une chaire de recrutement.
- 3^e un but social et humanitaire, afin que le malade puisse, dans une certaine mesure, choisir le médecin qui le soignera.

Il faudrait établir un règlement spécifiant le nombre et la nature des opérations qui pourraient être faites à la Polyclinique. Ces divers buts peuvent être atteints par un nombre de lits restreints, 4, par exemple.

M^r. Mayor est de cet avis tout à fait disposé à soutenir M^r. Girard dans la crise que la Clinique chirurgicale traverse actuellement du fait des difficultés

que les habitants de la zone sont
out à ~~avoir~~ se faire recevoir à
l'hôpital à des prix modérés.

Pour ce qui concerne la réunion
des chaires de Pathologie externe et
de Polyclinique chirurgicale il se
range entièrement au point de vue
de M. Girard. Il est préférable de
faire cette réunion actuellement parce que
nous occupons la chaire de Pathologie
externe à déjà un titulaire.

M. Leskowiński dit que M. Étienne
et Mejevard qu'il a vu sont absolument
de cet avis.

Sur la proposition de M. Leskowiński
et Mayor on vote à l'unanimité
la ^{la} résolution
la suivante:

"Indépendamment du tit que possède
la Polyclinique médicale, la Faculté
est d'avis de réduire le nombre des
tit de la Polyclinique chirurgicale
à 1 ou à 2."

Pour ce qui concerne la question
de la réunion des deux chaires de
Pathologie externe et de Polyclinique
on décide de sursoir au vote et de
mettre cette question à l'ordre du jour
d'une séance qui ~~aura~~ ^{aura} lieu le Samedi
4 juillet à 4 1/2 h., bien que tous les
membres présents aujourd'hui soient
entièrement d'accord.

La séance est levée à midi.

Pour le secrétaire:
J. Desjardins

Séance du 4 juillet 1908 à
4 1/2 h. A. Desjardins.

Président: M. Leskowiński. Secrétaire.

Présent: M. Leskowiński, Étienne, Benthien, Girard, Mayor,
Kallendorf, Leprieux, Bard, J. L. Reverdin, Cristiani, Mejevard. Chaire de polyclinique
chirurgicale

Le Procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La discussion est ouverte au sujet de l'adjonction de la chaire de Polyclinique
chirurgicale à celle de Pathologie externe.

M. Bard trouve que trois chaires réunies sur un seul prof.
- sur est beaucoup trop. Il y aurait lieu selon lui de supprimer
la chaire de pathologie externe et de laisser cet enseignement
à un privat docent. Il propose que la Faculté n'admette pas un
avis favorable à un triple enseignement reposant sur une seule
titre et de supprimer la chaire de pathologie externe.

M. Cristiani dit que la chose n'est pas possible car l'enseigne-
ment de la Path. externe est confié par le règlement fédéral.

M. Girard - L'enseignement compte grand bien il est donné
par un privat docent ^{ou} un professeur peut toujours se faire
remplacer par un privat docent.

M. Étienne. Il ne faut pas nous occuper de questions de charge
et de titre d'enseignement de la Pathologie externe doit être confié à
un professeur ^{ou} à un privat docent. Il faut s'occuper de l'état actuel
et dire simplement que l'enseignement de la Polyclinique est confié
à M. Prof. J. L. Reverdin. D'après la Loi il n'y a qu'une chaire
de médecine dans une chaire de chirurgie.

M. Bard fait observer qu'il y a plus de branches enseignées par
la Loi qu'il y a de personnes titulaires de chaires.

M. Mayor avait d'avis de M. Bard mais fait il entre
forcément par un cours de Pathologie générale doit être fait
par un professeur. Par le fédéral, la chose est nécessaire. Il faudrait
travailler pour le moment d'attendre la réunion de l'enseignement de

la Polyclinique chirurgicale et celui de la médecine opératoire
et de la pathologie chirurgicale externe.

Le Bard croit et l'idée qu'univers sur une même tête, trois
chairs différentes en une même chose. Il faudrait pour
aujourd'hui donner au Prof. de Polyclinique chirurgicale la
médecine opératoire mais que fera-t-on de la pathologie externe?
Il faudrait laisser ce cours à un privat-docent. Cela est aussi impos-
sible avec le règlement fédéral. Quant à lui, il est en contradiction
directe avec le règlement de 3 chairs sur une même tête.

Le L. Roudin fait observer que le cours de pathologie externe en
fait pendant un semestre et la médecine opératoire en autre
semestre. Il est d'avis de voir que les propositions de la Faculté de la
théorie s'allient à la pratique.

Le Sarkis dit qu'il est aussi partisan du système de 3
chairs sur une seule tête. Le L. Roudin se voit trop chargé; il
pourra toujours se faire remplacer par un privat-docent et changer
à l'occasion un d'enseignement de la suppléer.

Mr Urnod formule la proposition suivante:

La Faculté de médecine émet le vœu que le Prof. L. Roudin
soit chargé de l'enseignement de la Polyclinique chirurgicale.

Le Désir propose d'augmenter de la sorte:

La Faculté ^{émet le vœu} ~~propose~~ que l'enseignement de la Polyclinique chirurgicale
soit confié à un autre de Roudin.

La proposition de Mr Urnod est acceptée par la Faculté, après
un autre amendement proposé par le Bard qui déclarait
accepter la proposition Urnod transférée par le Désir mais en
ajoutant à l'amendement proposé par le Bard "à condition qu'il
soit déchargé de l'enseignement de la pathologie externe."

Après longue discussion, l'assemblée a voté de l'amendement
proposé par le Bard est repoussé par 7 voix contre 4.

La séance est levée à 6 h 1/2 Le Secrétaire

Thévenaz

Thèses

Déposées au mois de Juillet, 1908

Thèse de M^r Girard Jean Médecin
Fédéral. " Sur les opérations au-
toplastiques des membres supé-
rieurs d'après la méthode Haxiennu.
Rapporteur M^r le Prof. Girard

Thèse de M^r Trechsel Emil Alfred
Contribution à l'étude des perfora-
tions des organes thoraciques
par le carcinome primitif
du pommou. —
Rapporteur M^r le Prof. Askanazy.

Thèse de M^r Turrotini Gustave
Recherches sur les stimulations fi-
brillaires de l'oeil.
Rapporteur M^r le Prof. Pivrot

Thèse de M^r Krestitch Darinka
Sur une forme anatomo-clinique
extraordinaire de l'échinococque
multiloculaire des os.
Rapporteur M^r le Prof. Askanazy.

5. Thèse M^{lle} Rodolovska Amélie.
Un cas d' carcinomes primitifs d'un
système chez un tuberculeux —
Rapporteur M^r le Prof. Arkovay

6. Thèse M^{lle} Steinroger Emma.
Un cas d' Ophtalmoplogie double
nucléaire. —
Rapporteur M^r le Prof. Hattenhoff

7. Thèse M^{lle} Dreving Elisabeth.
De la pression artérielle dans la pleu-
rie sero-fibrineuse tuberculeuse
primitive.
Rapporteur M^r le Prof. Hard.

8. Thèse. M^{lle} Golokorotsky Rebecca —
Sur la formation des granulations
semblables aux spores dans les
corps des bacilles de Koch —
Rapporteur M^r le Prof. Arkovay

9. Thèse M^r Dimchhoff Ivan. M.
Contribution à l'étude microscopique
des modifications produites par la
gonorrhée dans un cas d'intersti-
tiobronchite. —
Rapporteur M^r le Prof. Gouttner.

10) Thèse. M' Roumchevitch Nadim
Contribution à l'étude microscopique
des modifications produites par la ges-
tose (Uterus post abortum)

Rapporteur M^le Prof. O. Boettner

11. Thèse M^le Fischmann Sophie
Contribution à l'étude de
Trichophyton violaceum.
Rapporteur M^le Prof. Ottomare

12 Thèse M^le Levy Etienne
Les psychoses puerpérales traitées
à l'Asile de Bel-Air de 1904 à 1908.
Rapporteur Prof. Weber

13 M^le Thormaia Clea - de la localisation
Contribution à l'étude de la pneumo-
pneumonie chez les enfants.
Rapporteur M^le Prof. Despine

14. M^le Renzger Marie. Thèse intitulée
Contribution à l'étude de Trichophyton
Gypseum. Description d'une de ses va-
riétés. Rapporteur M^le Prof. Ottomare.

15. Thèse M^{lle} Guetz Marie.
Etude biologique du
Trichophyton verrucosum
Rapporteur M. Oltmanns.

16. Thèse M^{etral} Paul.
Expérience d'anesthésie chez
les épileptiques.
Rapporteur M. Prof Weber.

17. M^{lle} Loubintchik Grézia. Thèse
Contribution à l'étude des symptômes
du pronostic des méningites septiques
Rapporteur M. Brod

18. M^r Castanet Achille
Thèse intitulée : L'influence de la
rédication d'ammoniacs grâce
de psychiathénie.
Rapporteur M. Lashowski

19. M^r Leuba Edouard.
Thèse. Sur les tumeurs congénitales
du poulmon. Adénome congénital
diffus. —

20. M^{re} Tcherviakov. Korochocka. Thèse
sur le développement des principes après
l'âge de 30 ans
Rapporteur M. Baethner.

Séance du 2 Mars 1918
à 10h. L'Université

Président de l'Univ. le prof. Lankowski, doyen.
Président : M. J. Le Rucard, Vremot, Christiani,
Askanazy, Mayor.

Yours M^{rs} Injournat, prasser, Beutner
Lecture du procès verbal.

On s'agit du procès verbal? Le prof. Mayor demande
des explications sur le fait, ~~il~~ ^{il} ~~est~~ ^{il} ~~indéterminé~~
à la commission, que le Conseil d'Etat n'a jamais
accepté le vote de la Faculté concernant la
chaire de polémique Chirugiade, qui a cette
condition que le professeur J. Le Rucard ne pourrait
le faire remplacer partiellement. — Il faut donc
qu'il soit révisé d'ici à l'été prochain
définitivement qu'il ne doit être ici que d'une
commission ne devant engager que le professeur
qui l'a accepté : et que ce fait ne puisse servir
précédent. En effet, pour la Faculté de
Médecine, il peut être extrêmement utile
que les remplacements partiels soient acceptés
par le chef du Département. Il y a d'ailleurs
un précédent dans ce sens, celui des
professeurs Jantzer.

Le prof. Rucard donne des renseignements
sur la situation intervenue entre lui et
le président du Département de l'Instruction
publique.

Le Doyen estimant que la question ne
peut être traitée indéfiniment, elle sera
portée à l'ordre du jour de la prochaine

prochaine.

Le Doyen annonce que les thèses qui étaient
déposées au début de l'année ont été
réintégrées d'après le Bureau de
l'Université. On a pu avoir un Conseil spécial pour
en affecter. L'on doit, pour les consulter,
s'adresser au Rectorat.

Local des
Thèses.

M^{rs} : à un certificat de gymnasie
(7 classes) certifiant ~~l'existence~~ ^{l'existence}
est affirmée par l'Université en cours
dans laquelle titulaire n'a pu entrer en
possession du poste y ayant une opposition.
Sera immédiatement.

Affaire X.

Uniquement thèses ont été présentées au cours
de l'année. L'attribution d'un professeur
a été déclinée par le doyen dans
les conditions habituelles.

Thèses...
voir page précédente.

La date pour la remise des mémoires
concernant le prix de la Faculté a été
proposée au 31 Octobre. — M. Rucard
a envoyé la thèse.

Prix de la Faculté
Chia Curetti

Le Département demande le paiement de la
Faculté sur l'opportunité qu'il y aient à
réviser l'enseignement de la Clinique infantile
à la Clinique de M. le prof. d'Esper.

Clinique infantile.

Après discussion le vote a été
en faveur à l'unanimité des membres présents.

"La Faculté s'acquitte de son vœu en
nommant le professeur d'Espine son
chefe de l'enseignement en
la Clinique infantile."

Théorème de
philosophie

Le ^{prof} ~~Théorème~~ de ~~philosophie~~
demande, au nom de cette dernière, en
le Théorème de l'enseignement étranger
entre les de philosophie — Cette
lettre sera communiquée, avec mes
félicitations de la Faculté, au Bureau
du Sénat.

Sonne bon à l'Académie.

Pour le Sénat

J. Amour.

Séance du 5 Janvier 1909
à 10 $\frac{1}{2}$ h. à l'Université.

Membres présents: MM. Laskowski, Girard, Mejean,
J. Revardin, Band, Cristiani, d'Espine, Mayor, de Lignemont.

M. Laskowski donne l'expression à M. Girard
les sincères sympathies de tous ses collègues
pour la perte cruelle qu'il a faite et
annonce qu'il a reçu une lettre de M.
Girard en remerciement à celle qu'il lui
avait écrite au nom de la Faculté de
Médecine.

Il donne lecture de plusieurs arrêtés du Comité du Conseil
Général d'Etat: O. 122

1° modifiant le Règlement des Autopsies
du 18 Nov. 1902. —

2° nommant pour l'année universitaire
1908-1909 Mlle Renée Kamouna. H. med. aux
fonctions de 3^e assistant au Laboratoire
de Thérapeutique de l'Université. —

3° — M. J. Samuel Nauta aux fonctions
de 2^e ass. à la Polyclinique chirurgicale
de l'Université. —

4° — M. le Dr. Théod. Rel aux fonctions
d'assistant au Laboratoire d'hygiène
de l'Université. —

5° désignant M. le Prof. Dr. A. d'Espine
Professeur ordinaire de Pathologie interne
de l'enseignement clinique de médecine
infantile.

6° confirmant Mlles Melina Clement
et Alexina Brémont dans leurs fonctions

de sages-femmes à la Polyclinique
gynécologique et obstétricale de l'Université.
Demandes de
Le doyen communique ensuite une
Cour de Privat. Docteur demande du Dr. Lafame qui désire
Dr Lafame obtenu l'autorisation de donner
un cours de Privat. Doct. La Hese
sera examinée par une commission
composée de MM. Weller, Askoury et
Laskowski. Elle est actuellement à
l'impression et sera soutenue plus
tard.

Dr Jumeau
M. le Dr Jumeau, Dr de Genève, demande
aussi à faire un cours de Privat Docteur.
Accorde.

Dr Machard
M. le Dr Machard demande également
faire un cours de Privat Docteur à la
Clinique infantile du Dr Ed. Martin et
Piculet afin de pouvoir montrer à ses
étudiants la confection et la pose
d'appareils.

M. Girard est tout à fait d'accord
avec que le Dr Machard donne son cours
à Piculet où il a le matériel nécessaire
pour cela. Il tient cependant à appuyer
sur le fait que chaque semestre son
chef de clinique donne à la Clinique
chirurgicale un cours pratique de chirurgie
où il en enseigne aux étudiants la
confection et la pose des appareils, ceci
pour que l'on ne puisse pas penser que
cet enseignement est basé de côté à la
Clinique chirurgicale, ainsi qu'il semble ressortir

des termes de la lettre du Dr Machard.

La demande de Dr Machard est
acceptée.

M. Rouffy a été nommé secrétaire littéraire de
la Université, tandis que M. Ducout l'Université
est secrétaire comptable. Ce sera M.
Rouffy qui préparera l'ordonnance
la liste des étudiants et fera l'élaboration
du programme. M. le doyen donne lecture
de son cahier des charges.

La Faculté a reçu 3 travaux Prix de la
pour le Prix de la Faculté de Médecine. Faculté je
de 1 M. le Dr Perrin: Marché avec la Scopolaire - Médecine
Morphologie.

2. M. le Dr. Roy. Dupon. Étude clinique
sur la Ophtalmoréaction

3. M. le Dr. Gust. Turcotte. Recherches
sur le semblant fibrillaire du cœur.

La commission pour examiner ces
3 travaux est composée de MM. J. Revardin,
Askoury et Dr Espine.

À ce propos M. Barf émet l'avis
d'examiner un jour la question
s'il n'y aurait pas moyen de faire
3 disciplines. Il est en effet assez
difficile de juger la valeur
comparative de travaux aussi
différents et appartenant à
3 branches entièrement différentes
de la Médecine.

M. Laskowski fait part des comptes rendus de la
de la Faculté de Médecine dont la Faculté de Médecine

valeur s'élève actuellement à frs.
30000 environ. Il reste un solide
liquide de 5925 frs. dont 5000 seront
employés à la ~~compte~~ l'augmentation
du capital. Il resterait donc 925 frs.
de disponible.

Il vaudrait d'avis d'employer
chaque année frs. 500 à l'achat
de livres pour les Bibliothèques
ou laboratoires. La Commission
qui étudie cette question rapportera
dans la prochaine séance.

Remplacements M. Mayer a propos de la question
partielle du Professeur soulevée dans la dernière séance
pense que les questions de remplacements
partiels sont très importantes pour
la Faculté de Médecine. Il ne faudrait
pas laisser créer un précédent. L'idée
du Département c'est la crainte que
les remplacements partiels puissent
créer des titres à la succession. Cepen-
dant il faut absolument que les
Professeurs aient la possibilité de se
faire remplacer partiellement, chose
qui vient d'être refusée à M. Resard.
Il faudrait tout au moins mettre un
voile à ce sujet, car la question s'est
déjà posée une fois à propos du
remplacement partiel de M. le Prof. Deubert
par le Dr König.

Dans la séance du 20 Mars 1906 du
Bureau du Sénat, ^{uniquement} M. Deubert avait demandé

à se faire remplacer pour le cours
de Gynécologie par M. le Dr König.
La Faculté de Médecine avait donné
un avis favorable et la chose
avait été acceptée.

M. Mayer propose donc d'émettre
le vœu suivant:

« La Faculté de Médecine, considérant
que le remplacement partiel d'un
Professeur est un mode de faire qui
présente des avantages très sérieux;

qu'il a été précédemment admis
par le Département de l'Instruction
publique après avis favorable de
la Faculté de Médecine et du
Bureau du Sénat (cas du Prof.
Deubert);

serait reconnaissant à M. le
Conseiller d'Etat chargé du Département
de l'Instruction publique de bien
vouloir lui donner l'assurance
que la Convention orale intervenue
entre lui et le Prof. Resard,
concernant le remplacement
éventuel de ce dernier, n'engage
que ce cas particulier et ne
constitue pas un précédent qui
pourrait être invoqué contre le
principe du remplacement partiel.

M. Barb dit qu'il y a plusieurs
questions à distinguer. Ici dans l'espèce
il s'agit d'un cas particulier, d'un

enseignement que l'on avait d'habitude
ne pas pouvoir former entièrement.
Il accepte le vœu de M. Mayor
à condition qu'il y soit exprimé
que l'on ~~compte~~ la décision
précédente.

M. Mayor demande seulement
que ce cas ne fasse pas précédent
pour l'avenir.

M. J. Reverdin dit que le Département
a voulu faire en premier lieu, pour
ce qui le concerne, des conditions
spéciales qui, à son avis, diminueraient
considérablement le prestige des
Professeurs et qu'il ne pouvait accepter.

De nouvelles conditions ont été alors
faites qui ont été acceptées.

Le but du Département était
évidemment de créer un nouveau
précédent déclinant le cas
semblable du Prof. Jucker.

Il ne regrette du reste pas d'avoir
accepté les nouvelles propositions du
Département, car il voit la possibilité
de donner en entier tout l'enseignement
dont il a été chargé.

M. Girard dit que dans cette question
il faut distinguer les chaires à annuité
doubles ou triples, où il y a 2 ou 3 ensei-
gnements différents et les chaires ~~simples~~ ^{uniques}
comme celles de Prof. Jucker.

M. D'Espèyres trouve lui délicat, après

la nomination du Prof. J. Reverdin, de
faire des restrictions à propos de
cette nomination sur laquelle nous
sommes tous d'accord. Aux yeux du
public ce vote serait interprété comme
un blâme sur la manière dont le
Prof. J. Reverdin a été nommé. Il est
d'avis qu'il ne pas entrer en matière.

Sur la proposition de M. Bard, M.
Mayor modifie son vœu de la façon
suivante:

« La Faculté de Médecine considérant
que le remplacement partiel d'un
Professeur est une mode de faire qui
peut présenter dans certaines circonstances
des avantages: très briefly serait
recommandant à Monsieur le Conseiller
d'Etat chargé du Département de
l'Instruction publique de bien vouloir
lui donner l'assurance que la
convention orale intervenue entre
lui et le Prof. J. Reverdin ne résulte
que des conditions spéciales à ce
cas particulier et ne constitue pas
un précédent qui puisse être invoqué
contre le principe des remplacements
partiels. »

M. Christiani se demande s'il ne
faudrait pas commencer par adresser
le vœu au Bureau du Sénat qui,
dans les mêmes circonstances, a refusé
une fois une demande semblable du

Prof. Prevost qui demandait à se faire
remplacer par son assistant. Il y
aurait lieu de s'assurer au préalable
du préavis favorable du Bureau.

M^r. Laskowski demande quelle
utilité pratique ^{ou} ~~est~~ soit à ce vœu.

M^r. Mayer dit qu'il s'agit unique-
ment de ne pas se laisser entraîner
en précipitant.

M^r. Barf pense que le vœu avec
les modifications n'a pas l'air
d'une protestation, mais d'une
simple demande.

Le vœu ~~proposé~~ les modifications
proposées par M^r. Barf est adopté
à l'unanimité.

La séance est levée à midi.

Pour le Secrétaire

J. de Desjardins

№ 7
Thèses

Thèse de Sacchi Emile.

Contribution à l'étude de l'anatomie pathologique d'une tumeur congénitale de la région sacro-coccygienne, et au cas de grossesse gémellaire univitelaine.

Rapport de M. le Prof. Bouthier

Thèse de Hornegger Conrad

Recherches sur les substances de l'organisme qui activent ou qui retardent la coagulation du sang

Rapporteur M. le Prof. Prevot

Thèse de Leligion Léonie

De l'emploi de Salol dans la desmoïde réaction.

Rapport M. le D. Prof. Baud.

Thèse de Akil. Moukhtar

nei Odicholidzi Nina

Bromhydrate de Methylatropine. Recherches expérimentales.

Rapport M. le Prof. Mayor.

Thèse de Privat-docent
de M^r le D^r Lecomte Charles
Médecin adjoint à l'Asile
de Bel-Air

Intitulée: L'Histologie pathologique
des maladies mentales.

Rapporteur M^r le Prof Weber
membres de la Commission
M^r le Prof. Askaniay
M^r le Prof. Laskowski.

Séance du 8 Février 1909
à 11 h. à l'Université.

Membres présents: Mm. Laskowski, Girard, Cristiani, Eberhard, Mejerand, Ostrowsky, d'Espine, de Peignep.

Excusés: Mm. Mayor et Prevost.

Le P. V. de la dernière séance est adopté.

Remplacements partiels

Sur une lettre du Recteur il est décidé de ne pas donner suite au vœu émis par la Faculté dans la dernière séance, le Département ayant accordé déjà deux fois des remplacements partiels depuis l'incident en question. M. Mayor est du reste d'accord pour qu'on retire la lettre.

Pétition des étudiants
(Certificat d'épreuves latines)

Il est donné lecture d'une pétition de 30 étudiants ^{rués} ayant accompli leur 5^{ème} semestre et qui demandent l'autorisation de passer leur second examen sans présenter actuellement un certificat d'épreuves latines, vu les difficultés qu'ils auraient à se procurer cette pièce dans les circonstances actuelles.

Cette demande est refusée après une discussion à laquelle prennent part Mm. d'Espine, Eberhard, Laskowski et Girard.

Pétition des étudiants

sur la date de la seconde partie de l'examen de Baccalauréat.

Il est ensuite communiqué une seconde pétition de 30 candidats demandant à faire la seconde partie de l'examen du Baccalauréat au mois d'avril, soit au début du 2^{ème} semestre d'été 1909, afin de pouvoir utiliser les vacances pour la préparation.

Après une discussion à laquelle prennent part Mm. Laskowski, Eberhard, Cristiani, Mejerand et Girard il est décidé de s'en rapporter à une décision déjà prise dans la séance du 30 Avr. 1904.

Les inscriptions pour la prise de 1^{er} au 28 Février et les examens commencent le 1^{er} Mars.

La Commission chargée de parer sur l'emploi d'une partie des intérêts du fonds de la Fac. se réunira dans la prochaine séance.

A propos du jubilé le Doyen rappelle qu'il y a 100 ans que l'Université a été fondée.

l'Université accordera un certain

nombre de titres de « Docteur Honoris causa »

Chaque Faculté aura probablement 25 titres à sa disposition et en attendant ~~la~~ ^{la} liste ~~de~~ chaque membre est libre de faire des propositions individuelles.

M. Girard cite le fait qu'aux cours de Polyclinique chirurgicale et de Pathologie externe ainsi qu'à la Clinique chirurgicale il y a des élèves de l'Ecole dentaire qui ne viennent jamais au cours.

Ce les oblige à prendre une inscription et ils sont dans l'impossibilité absolue de suivre cet enseignement. Il y a là un état de choses inadmissible dont il faut rendre le sens.

M. Eberhard a soulevé la même question à la Commission de l'Ecole



M. le Doyen annonce que le
Conseil fédéral a adressé une lettre
à tous les gouvernements cantonaux
pour leur demander leur

Lettre du Conseil fédéral
sur modification des
études de médecine.

avis sur l'opportunité qu'il y aurait
à exiger des étudiants en médecine
une année d'assistance avant d'obtenir
le droit de pratique. Il demande
autre aux gouvernements cantonaux
des renseignements précis sur le
nombre des places d'assistant actuelles
~~mais~~ existant, les hôpitaux
publics et privés, les quinquans et
leur à attribuer à cet effet une
questionnaire détaillé.

Le Département a communiqué
cette demande et le questionnaire
à la Faculté de Médecine afin qu'elle
recueille bien lui communiquer tous
précis pour la ~~réunion~~ réunion
convoquée à cet effet à Berne et à
laquelle devra se rendre le Chef du
Département.

M^r. Bard estime que cette enquête est
superflue, parce que pour la part il ne
prend comme assistant que des médecins
diplômés, ayant le droit de pratique.
On a raison d'imposer une année
de pratique dans les hôpitaux, mais
non pas une année d'assistance.

M^r. Lastowski donne lecture d'une lettre
de la Faculté de Médecine de Lausanne
qui propose que MM. les doyens réunis des
institutions de leur Faculté se réunissent
pour s'entendre avant de former une
réponse définitive ^{à l'emp} au gouvernement.

M^r. Bard a répondu à cette lettre qu'il
devrait savoir quelles sont les questions
présentées à Lausanne. Le Doyen de cette
Faculté lui a répondu que Lausanne
demandait un semestre de plus, donc
11 semestres d'étude en tout et deux
semestres d'internat dont l'un pourrait
exceptionnellement être fait avant
l'examen d'Etat. Les Prof. de Psychiatrie
et de Pathologie générale en outre
qu'on exige un semestre de pratiquant
dans leur clinique et non seulement un
semestre comme auditeur. Les Prof. de
Laryngologie et de Gynécologie demandant
la même chose.

M^r. Lastowski est désigné pour aller
à Berne représenter comme Doyen la Fac.
de Genève à cette réunion.

M^r. Bard estime qu'il nous faut discuter
tout d'abord sur la réponse à donner au
Département. On ne peut donner une telle
place d'assistant à quelqu'un qui n'est
pas diplômé. Quant aux places de stagiaires
tous les étudiants peuvent en avoir.

M^r. Chenad fait observer que dans
les laboratoires il faut aussi un
certain nombre d'assistants et
que le recrutement y présente certaines
difficultés. L'obligation d'une année
d'assistance de la clinique rendra
ce recrutement encore plus difficile.
Il pourrait même imposer une année

de stage, plutôt qu'une année
d'assistant.

M. D'Espine pense qu'il devrait être
entendu que cette année soit la
dernière des études et imposer
ce stage dans une Clinique ou
ds. une Polyclinique générale.

M. Bard propose la motion suivante:
"La Faculté approuve formellement
l'idée d'imposer une année de
fréquentation ^{Clinique}
~~dans un hôpital~~ ^{après l'examen} et avant l'obtention
du droit de pratique. Par contre elle
estime que cette fréquentation ne doit être
imposée que sous forme de stage volontaire,
les places d'assistants officielles des
Cliniques redistribuées devant pour la
plus grande mesure être réservées
à des médecins ayant déjà obtenu
le droit de pratique."

Cette motion est adoptée avec
l'amendement que pour ce stage les
~~adjoints du mot Polyclinique~~
celles Polycliniques soient placées sur
le même pied que les Cliniques et
qu'il pourra être fait indifféremment
dans les uns et dans les autres.

M. Bard et Perrière votent contre
cet amendement qui est voté par 11 voix
contre 2.

M. Strauss explique qu'il faut laisser aux
étudiants la liberté de faire 2 semestres
de dermatologie, ms. qu'ils ne pratiquant

pas, tandis qu'à Genève ils pratiquent et
qu'il faut dans tous les cas une sanction
aux études.

Il est décidé en outre que cette année
de pratique remplacera un semestre
d'étude de plus qui sera à titre de point
imposé après les examens.

On décide encore de demander un
examen de Dermatologie et en Syphiligraphie,
ainsi qu'un examen en Pédiatrie et
sur la proposition de M. Weber de
remplacement de l'examen oral en
psychiatrie par un examen pratique,
la chose importante étant surtout de savoir
s'il le candidat sait examiner un
malade et faire un certificat.

M. Girard demande si le moment ne
serait pas venu de régler la question
des études après le 3^e examen. A
l'unanimité on décide qu'il n'y a pas
lieu de faire des exclusions perpétuelles,
mais qu'il faudrait après le second être
imposer deux semestres supplémentaires
avant de pouvoir se représenter et
qu'après la 3^e fois il faudrait que
le candidat recommence toute la
scolarité depuis le dernier examen
passé.

La séance est levée à 6 1/2 h.

pr. le Secrétaire

J. A. Dejeune

Pleine du 1^{er} Mars 1909
à St. de la Faculté de Médecine
sous la présidence de
M^r. Laskowski, Doyen.

Houtenauer de Thèse de Privat-Docent en
St. Lausanne.

Membres présents:

M^r. Laskowski, Weber,
Askanev, Chernod,
Prorok, Haltenhoff,
Bentner, Antkowi,
de Leijer.

M^r. Laskowski après avoir présenté le candidat
donne la parole aux membres de la
Faculté qui auraient des questions à
lui poser.

La Thèse a pour titre:
"Les lésions anatomiques des maladies
mentales".

M^r. Laskowski, Weber, Askanev, Chernod,
Prorok, Haltenhoff prennent part à la
discussion. Après quoi le St. Lausanne est
admis comme Privat-Docent, ~~à~~ l'unanimité.

Chère Hübshmann 6 1/2 L. de laus ordinaire. M^r. le St. Hübshmann

a ^{envoyé} ~~présenté~~ une Thèse ayant pour titre:

"Sur l'infiltration phlogistique des
noyaux cellulaires du foie et du rein"
et désire donner un cours en
qualité de Privat-Docent.

La Thèse sera examinée par M^r. Askanev,
L. Esquer et Chernod.

La Faculté de Lausanne a convoqué le
voyage à Berne pour le Jeudi 4.

Le Doyen rappelle que la Faculté de
Médecine aura à sa disposition 20 heures de

St. Honoris cause pour le Jubilé de
l'Université et qu'il attend des propositions.
à ce sujet.

La séance est levée à 6 1/2 L.

Pour le Secrétaire

St. Leijer

Doctor Honoris Causa.

Séance du 7 mars 1909 à 5h.
de 11 heures midi dans la Salle
du Sénat sous la présidence de
M. Laskowski, doyen.

Membres présents: M. Laskowski, Okramara,
Etrenod, Gushien, Askewsky, Barz, Mejerand,
D. Epine, Halkentoff, Prevost, J. Reverdi,
Girard, Bellinier, de Seignur.
Excuse: M. Ober.

Le P.V. de la dernière séance est
lu et adopté.

Réunion des Doyens
à Berne.

M. Laskowski donne quelques détails
sur la réunion des Doyens à Berne où
ont été discutées les modifications à
apporter au plan actuel des études
médicales. Le rapport complet sur cette
séance sera fait par M. le Prof. Koller.

M. Laskowski a remis par écrit tous
les vœux de la Faculté de Médecine de
Genève.

Les travaux suivants sont admis:

M. Ramel

M. Ramel. Contribution à l'étude
des sections histologiques et particu-
lièrement de l'astragalectomie. - Rapp. M. G. 1/10

Mlle Paulowska

Mlle Marie Paulowska. Deux cas de myostomes
suivis de suicides. Rapp. M. Mejerand.

Proposition pour le titre
de D. Honoris Causa.

On passe ensuite aux propositions
pour le titre de D. Honoris Causa à
donner à l'occasion du jubilé de l'Université.
Sont proposés:

France. M. Guyon, Fournier, Arloing, Dejerine.

Allemagne: Häckel, Heger, Gann, Friedr. Müller.

Italie: Golgi

Angleterre: Lister, Waller

Suède: Retzius

Autriche: von Eiselsberg.

Russie: Pawloff

Pologne: Kostinetzki

Hollande: Uthmann

Belgique: Van Gehuchten

Amérique: Löb.

La séance est levée à 7h.

Pour le Secrétaire

Dr de Seignur.